



ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE & DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.
Un Numéro, 15 centimes.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir

A Paris : MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3
Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8

A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 11.

Réclamés : 30 c. la ligne.
Répétées 3 fois, 90 c. Répétées 6 fois, 15 c.
Annonces ordinaires : 20 c. la ligne.
Répétées 3 fois, 15 c. Répétées 6 fois, 10 c.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1870, dans les 3 journaux suivants : Le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, l'*Echo Roannais*, le *Journal de Roanne*, le *Courrier de Roanne*.
Parlant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10c. pour les communes suivantes :
Baigny, Chérieu, Combelles-Vernay, Cordeille, Languy, Nandax, Ouches, Pargny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villerest, Vougy.

S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,
A MM. Marton et Vignal, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.

ON S'ABONNE

A Roanne, chez tous les libraires.
A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.
A Lyon, chez M. Fournier.
A Paris, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie.

Dernière levée de la boîte au bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.
11 h. 30 matin. Baigny, Montbrison, St-Etienne — Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont — Moulins.
3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon.
6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy.
7 h. 20 soir. Paris Clermont, Moulins.
9 h. 20 soir. Lyon, Villefranche, Mâcon.
10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne — Montbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont

Les peuples en décadence.

C'est un thème particulièrement cher aux gens d'outre-Rhin que la décadence des races latines, personnifiées par la France. Les exemples d'honnêteté, de probité, de douceur, de culture morale et intellectuelle, d'humanité, de vertus évangéliques que les Allemands laissent partout sur leur passage, donnent quelque piquant au parallèle, entre les peuples en décadence et les peuples en progrès, suivant l'Allemagne.

Si les perfectionnements apportés dans l'art de la destruction, perfectionnements des engins homicides, comme de tous les moyens de surprendre, de dépouiller et d'annéantir son ennemi, mensonge, fourberie, cruauté, pillage, incendie, meurtre; si l'organisation scientifique du vol lui-même et de la dévastation constituent le véritable génie d'un peuple, sa vraie grandeur, la première place dans le monde actuel appartient, sans contredit, à la race teutonique, et ce serait injustice que de la lui disputer.

Mais, s'il y a autre chose entre les hommes que les appétits brutaux de la conquête, si les générations d'aujourd'hui ont d'autres droits que le droit à la ruine et à la mort par l'abus de la force, d'autres fins que celles de se nuire et de s'entre-égorgner, si leurs aptitudes doivent se porter d'abord aux lumières de la fraternité, et leur esprit à celles des arts pacifiques et libéraux; si, en un mot, toutes les tendances de l'humanité ont toujours été pour l'adoucissement des mœurs et le rapprochement des races, on se demande à quel degré d'abaissement, on pourrait dire d'abrutissement, le triomphe des moyens diplomatiques et militaires employés par la Prusse peut faire tomber l'Europe. On se demande de quel côté est la décadence, ou du côté des nations teutoniques qui nous ramènent aux procédés d'invasion de leurs barbares ancêtres, ou du côté de la nation latine qui refuse de subir la conquête et respecte, pour repousser les hordes sans frein qui se ruent sur elle, les lois de la civilisation. On se demande si le peuple qui, au milieu du chaos où l'a laissée le plus misérable des gouvernements, sans chefs et sans soldats, a su organiser en quelques mois une défense énergique contre l'envahisseur de son territoire, si ce peuple n'est pas supérieur à l'ennemi, qui ne sait vaincre que par le nombre, le pillage, l'incendie et la mort.

Certes, le courage d'un pareil peuple n'a rien de moins noble que la force automatique

des masses allemandes, et la défaite pour lui ne saurait être une honte contre l'immense supériorité du nombre des projectiles et des chevaux de l'ennemi.

Mais à quels signes encore, autre que la valeur militaire, reconnaître la grandeur et la vitalité d'une nation? Sera-ce à ses institutions politiques, ses lois, ses mœurs, ses arts, sa probité, son caractère? Nos institutions et nos lois ont fait le tour du monde; nos arts ont été en tout temps le modèle des peuples épris du beau; quant à notre caractère, malgré tout ce que les révolutions lui ont fait perdre, on ne peut nier que le fond n'en ait point été altéré et qu'il ne reste encore plein d'abnégation, d'humanité, de générosité, de respect pour la foi jurée, pour les faibles et les opprimés. C'est là sa véritable générosité, sa vraie grandeur, grandeur qu'aucun peuple ne peut nous disputer.

Jamais, malgré les éclipses de sa fortune, la France n'a démerité de l'humanité, et même avec les plus détestables gouvernements, elle est restée généreuse... meilleure qu'eux.

Mais les titres de la race allemande à la domination universelle, où sont-ils? Quel a été son rôle dans le monde depuis les premiers siècles de l'ère moderne? Sans réveiller les échos de l'histoire qui nous montre la lutte des barbares du Nord confondus un jour sous le nom de races Teutoniques, contre la civilisation de l'Occident, représentée par les races Romaines et Gauloises, faut-il rappeler les débuts et la vie des Prussiens modernes, le vol de la Silésie en 1792, prise à Marie-Thérèse, le partage de la Pologne en 1772, l'invasion de la France en 1792, et tout récemment son agression contre les petits états de l'Europe, contre l'Autriche, et finalement le guet-apens tendu à la France pour avoir le droit de détruire la seule puissance militaire qui puisse leur faire ombre? Est-ce là l'attitude d'un peuple destiné à régénérer le monde, et que gagnerait la civilisation à la substitution de l'influence prussienne à l'influence française?

Eh bien! supposons que cette substitution soit un fait accompli, allons plus loin encore, poussons toutes les hypothèses à l'extrême, admettons que le rêve si longtemps caressé par la Prusse soit réalisé, que la France soit rayée du rang des peuples puissants, que les Bismarck et les Guillaume aient assouvi leur haine et leur orgueil en consommant sa ruine et proclamant dans Paris l'empire d'Occident sous le nom d'empire Allemand, où battra le cœur de l'Europe? Où sera le foyer de lu-

mière qui éclairait le monde depuis que Chaclemagne porta l'évangile aux Saxons et assit l'indépendance du catholicisme sur l'indépendance de son chef?

Où sera la défense, où sera l'espoir des causes justes, des nations opprimées, des principes chrétiens que la France a protégés contre tous les despotismes? Qui maintiendra l'équilibre entre la force et la faiblesse?

Est-ce l'Allemagne qui a soutenu l'indépendance de l'Amérique, de la Grèce, qui a protégé les chrétiens de l'Orient contre le fanatisme? Est-ce l'Allemagne qui porte aux extrémités du globe la civilisation avec la foi chrétienne?

Est-ce l'Allemagne qui a poussé les peuples aux idées de liberté et de fraternité, qui a abaissé entre eux les défiances et les haines, elle qui sème aujourd'hui par les excès de sa soldatesque et la morgue impitoyable de ses souverains, les germes d'une animosité inexorable entre les deux peuples qui se combattent; elle qui n'a jamais su conquérir les hommes que par la force, qui n'a jamais su prendre l'initiative d'une grande pensée, d'un grand mouvement; elle qui, pour convertir les populations au schisme de Luther, si complaisant pour les désordres de leurs princes, les a condamnées à s'entretuer pendant deux siècles; elle qui ne reconnaît d'autre loi que la force, d'autre prépondérance que celle des armes, et qui fait des peuples un bétail humain que la guerre peut désoler impunément et arracher à leurs lois et à leur patrie?

Non, l'Allemagne est incapable et indigne de jouer le rôle de la France. Le cœur lui manque pour une pareille mission. Si jamais elle parvenait à effacer la France du rang qu'elle occupe, si cette étoile lumineuse qui a guidé les peuples depuis quatorze siècles venait à disparaître, l'Europe retomberait dans les ténèbres, la barbarie reprendrait tout le terrain que la France lui a enlevé; la grossièreté des instincts tudesques ramènerait les hommes aux violences des premiers âges; soumis à un despotisme militaire sans précédents, ils seraient voués à la servitude et à la destruction. Dans de pareilles institutions le continent européen deviendrait ce qu'est devenue l'Asie sous le gouvernement turc, une terre stérile, frappée d'anathème, où le caprice de la force disposerait seul du sort de l'humanité. La civilisation reculerait de dix siècles.

Il n'y a rien d'exagéré dans un pareil tableau, et les scènes auxquelles nous assistons aujourd'hui ne sont que le prélude de

celles que verraient les générations soumises à la loi prussienne.

Mais, grâce à Dieu, le triomphe de l'Allemagne ou plutôt de la Prusse, qui veut asservir l'Allemagne par la France, ce triomphe n'est rien moins que certain. Le mot du Christ à Pierre. « *Quiconque frappe de l'épée périra par l'épée*, » n'a pas cessé d'être vrai, et la Prusse subira le sort de ceux qui ont abusé de la force. La France restera, entre les mains de Dieu, l'instrument dont il s'est toujours servi pour arrêter les invasions de la barbare et hérétique Allemagne. La guerre actuelle aura nettement dessiné le rôle des deux peuples, et aussi le contraste entre leurs caractères. D'un côté, la violence, la duplicité, l'esprit de rapine, l'orgueil, en un mot, les rêves des peuples dégénérés; de l'autre, la valeur chevaleresque, l'énergie, l'humanité, le dévouement indomptable à l'indépendance et à la patrie. Tels ont été le peuple allemand et le peuple français dans cette épouvantable lutte.

Si la France a subi d'abord des échecs et perdu ses armées, c'est que l'empire qui la menait au combat ne la représentait pas. En le rejetant, la France a rejeté la corruption qui faisait seule la force d'un pareil régime. Avec un gouvernement digne d'elle, elle aura bientôt retrouvé son élan et sa gloire.

La France, en protestant contre le despotisme des Bonaparte, a protesté contre sa décadence au nom de la liberté.

L'Allemagne, en acceptant le joug des Hohenzollern, accepte sa décadence au nom de la servitude que lui impose la Prusse.

Des deux peuples, quel est le plus grand, et que leur réserve l'avenir?

La marche de l'ennemi.

Il devient de plus en plus difficile de concevoir une idée exacte de la position des divers corps d'armée qui opèrent dans un rayon étendu autour de Paris. On voit les forces disséminées en venir fréquemment aux mains, mais sans engager d'action décisive. La vérité est que l'ennemi rencontre une sérieuse résistance qui doit, si nombreux qu'il soit, le lasser et l'épuiser. Continuera-t-il de pénétrer sur notre territoire, ou, comme on le dit, concentrera-t-il ses forces autour de Paris pour tenter un grand coup? Autant de suppositions auxquelles nous ne saurions répondre.

Une dépêche annonce que les Prussiens, à l'approche des troupes françaises, ont évacué

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LE MESNIL-AUX-BOIS

15

Par CHARLES DESLYS

XI.

Aux murailles simplement récréées à la chaux on voit quelques naïves peintures à demi effacées par les ans, les douze stations vulgairement coloriées, et surtout une grande quantité d'ex-voto, la plupart reproduisant des embarcations en péril. Il y a aussi des modèles de vaisseaux, qui pendent aux rustiques solives arc-boutées en travers de la voûte, où restent quelques traces d'azur jadis enfresqué d'étoiles.

Le chœur enfin est orné de stalles neuves, que les notables de la paroisse occupaient majestueusement, mais dont quelques-unes encore demeuraient vacantes.

Pensant qu'elles nous étaient réservées, le vicomte s'empressa d'y prendre place; il avait hâte de se soustraire à l'attention générale dont il était l'objet. Tous les yeux se braquaient encore sur lui, et d'un bout de l'église à l'autre bout, c'était à qui se leverait incessamment pour le mieux voir.

Jacques cependant, venait de se retourner, et comme surpris que nous ne le suivions plus :
— Vous ne venez donc pas saluer notre digne curé? dit-il.

— Non, non; je reste ici, murmura Fontanelle, avec la pantomime de quelqu'un qui désire vivement ne pas être remarqué davantage.

Jacques poursuivit son chemin, je m'assis auprès de Roger.

Mais après quelques secondes à peine de silence, un enfant de chœur sortit tout à coup de la sacristie et venant droit à nous :

— Quel est celui des deux qui est un vicomte? demanda-t-il à demi voix.

— C'est moi, murmura Fontanelle, en lui faisant signe de parler encore plus bas. Que me veux-tu?

— M. le curé vous prie de venir lui causer un brin... et ça presse, vu que le troisième coup de la messe a cloché déjà.

Roger hésitait encore; je pris le parti de l'initiative, et je dis à l'enfant :

— Va devant, mon ami, nous te suivons. Encouragé par mon exemple, le vicomte se résigna.

Grand mouvement dans l'église, de tous les points de laquelle on avait suivi ces pourparlers avec un redoublement d'intérêt.

Nous entrâmes dans la sacristie.

C'est une sorte de caveau, voûté en ogive, et tout boisé d'armoires grises.

Au milieu d'un brillant état major de chantres et d'enfants de chœur, tous revêtus du costume des grandes cérémonies, le curé nous attendait.

C'était un doux et vénérable vieillard, à la physionomie vraiment pastorale, au grand front couronné de cheveux blancs, au regard fait pour lire dans les âmes, au sourire fait pour les consoler.

— Monsieur le vicomte, dit-il, je vous demande pardon de ne point être allé à vous, et je vous remercie d'avoir bien voulu nous prêter le concours de votre talent. Dieu, dont vous allez implorer dans quelques jours les bénédictions, vous en récompensera. Mais il vous faut chanter sous sa livrée; c'est ici l'usage et l'on pourrait se scandaliser si vous ne vous y conformiez point. Veuillez donc être assez bon pour revêtir cette chape, que je vous ai fait réserver... C'est notre plus belle... Hâtez-vous, mes paroissiens n'ont pas l'habitude de m'attendre!

Le pauvre Roger était devenu rouge jusqu'aux oreilles. Mais le moyen de refuser? Et d'ailleurs, il n'en eut pas le temps. Déjà le suisse et le bedeau lui passaient la fameuse chape... une chape orange, avec de grands ornements verts et rouges. Jamais plumage de perroquet n'avait brillé d'aussi éclatantes couleurs!

XVI.

— Du courage... Allons donc!... lui dis-je plus encore du regard que de la voix. Aux yeux de tous ceux qui sont là, tu n'es nullement ridicule ainsi.

Malgré cette réconfortation, qui portait, cependant, à l'endroit sensible, Roger n'était qu'à demi-convaincu; et lorsqu'au même moment retentit la sonnette de l'enfant de chœur, formant l'avant-garde; lorsque le curé se mit en marche, lorsque les chantres s'ébranlèrent en ligne de bataille, il eut trois mouvements de terreur bien distincts, puis finalement se déroba le plus possible derrière la haute taille de Jacques, vraiment superbe à voir sous sa longue dalmatique violette à fleurs d'or. On eût presque dit un évêque des premiers âges du christianisme.

Les chantres, y compris Roger, se groupèrent devant le lutrin; le saint office commença.

Jamais je n'ai assisté à la messe dans une église de village, sans être profondément ému. Cette simplicité, ce recueillement, cette ferveur unanimes; toutes ces mains jointes, tous ces genoux en terre, tous ces fronts inclinés, tous ces chapeliers égrenés, toutes ces voix réunies dans un même murmure; cette champêtre perspective encadrée par la haute porte toute grande ouverte sur le ciel; ces têtes d'arbres qui remuent en dehors des vitraux, et parfois semblent se pencher vers l'église comme s'ils s'agenouillaient aussi; tous ces bruits de la

promptement Dijon. La dépêche ne dit pas quelle direction aurait prise l'ennemi. Cette nouvelle, si elle se confirme, montre que les Prussiens ne savent résister que lorsqu'ils sont deux fois plus nombreux que leurs adversaires. Mais là où ils sont les plus forts, ils ne respectent rien. Nous avons vu que, du côté du Havre, ils ont, au mépris du droit des neutres, coulé six navires anglais pour barrer la Seine, et qu'à Saint Calais, dans la Sarthe, ils ont traité, avec une violence sauvage, une population désarmée.

L'énergique protestation du général Chanzy retentira dans tous les cœurs, qui ont gardé quelque souci de l'honneur et du droit. Mais l'Angleterre assistera-t-elle, toujours impassible, aux méfaits commis sur ses nationaux? Quant à nous, nous avons la confiance que le général Chanzy fera bientôt succéder à ses actes aux paroles. Son langage respire, avec une indignation trop légitime, une grande confiance. Evidemment il se sent en main des troupes résolues, et il entrevoit l'heure d'une prochaine et glorieuse revanche.

Circulaire de Bordeaux.

Bordeaux, 25.

Intérieur à préfets.

Les membres du gouvernement de la défense nationale délégués pour représenter le gouvernement et en exercer les pouvoirs ;

Vu les décrets des 12 et 17 septembre 1870 ;

Vu le décret du 13 septembre 1870, daté de Paris, par lequel le gouvernement de la défense nationale a réglé les mesures financières nécessaires pour assurer les services départementaux en 1871, et suppléer à l'action des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement ;

Vu la circulaire ministérielle du 17 décembre présent mois ;

Décrète :

Art. 1^{er}. Les Conseils généraux et les Conseils d'arrondissement sont dissous. Sont également dissoutes les commissions départementales dans les départements où il en a été institué.

Art. 2. Les conseils généraux seront remplacés par des commissions départementales composées d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département. Elles seront instituées par le gouvernement sur la proposition d'urgence des préfets.

Art. 3. Le budget départemental sera réglé conformément au décret du 13 septembre 1870 et à la circulaire du 17 décembre de la même année.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Bordeaux, 25 décembre 1870.

Le présent décret remplace celui rendu pour le même objet le 24 courant.

Le ministre de l'Intérieur aux préfets.

Bordeaux, le 27 décembre 1870.

En vertu d'un nouveau décret du gouvernement, complétant celui qui prononce la dissolution des conseils généraux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Sont également dissous les conseils d'arrondissement ainsi que les commissions départementales dans les départements où il y en avait été institué.

Les commissions qui doivent remplacer les conseils généraux et qui auront autant de membres qu'il y a de cantons dans le département seront instituées par le gouvernement sur la proposition d'urgence des préfets. Le budget départemental sera réglé conformément au décret du 13 septembre, daté de Paris, et à la circulaire du 17 décembre.

La délégation gouvernementale, séant à Bordeaux, vient de rendre, à la sollicitation de certains préfets, un décret profondément inpolitique. Il ordonne la dissolution de tous les conseils généraux encore debout et leur remplacement par des commissions départementales (lisez préfectorales).

Au lieu de rétablir en certaines contrées le règne oublié du droit et des lois, on l'abolit là où il subsistait encore.

Réjouissez-vous, grands juristes de l'Éclair ! Et vous, tribuns de la rue des Chappes, applaudissez ! Nous allons enfin être tous égaux, mais dans la servitude. Il y avait encore en France des départements libres, il n'y en aura plus ; des populations que nul n'avait le droit de taxer, imposer et rançonner, sans leur aveu, il n'y en aura plus. C'est fini maintenant : tout va s'abaisser à votre niveau et ramper sous le même joug.

Si le gouvernement, par de telles mesures, croit se fortifier lui-même, et sinon lui, au moins la cause républicaine qu'il semble avoir à cœur de faire prévaloir, il a été, je le déplore, bien mal conseillé. Au lieu de se rapprocher du peuple, du vrai peuple, il s'en éloigne, comme avec crainte, et le livre, bouche close, à ses commissaires.

Est-ce en cet état qu'un peuple peut apprendre à connaître la République et à l'aimer ? Est-ce la République, cela ? Le bel idéal, en vérité,

que de ne plus rien faire par soi-même, par sa propre délibération et sa propre volonté, de voir sa fortune tout entière, la vie de ses enfants, les destinées de la patrie à la merci de quelques hommes que l'on n'a pas choisis, qui ne vous connaissent pas, que vous ne connaissez guères davantage, et qui se chargent de penser, compter et vouloir pour vous, ne vous laissant d'autre souci que celui de payer ! Comme cela est attrayant, dans l'effroyable crise où l'obéissance passive nous a jetés, de retomber, sous de nouveaux maîtres, dans l'obéissance passive ! Qu'il est beau de se dire chaque jour : Les affaires publiques ne nous regardent pas ; nous ne sommes pas citoyens, mais sujets. Adieu donc la République ! Si la France échappe aux périls qui l'entourent, tant mieux ! Nous n'y aurons contribué qu'à de notre argent, comme des manants taillables que nous sommes, et de notre sang, comme des chevaux de bataille. A d'autres en reviendra l'honneur ! Si la France périt, eh bien ! nous nous laverons les mains avec Pilate ; ce ne sera point notre faute. Nous n'aurons rien conduit, rien empêché, rien ordonné.

O misère ! Est-ce là ce que vous appelez la République ? Est-ce là seulement une préparation à l'établissement d'un régime républicain ? De grâce, nos maîtres, ne nous parlez plus de République, si vous ne voulez rendre le nom haïssable au bon sens qui s'aviserait de juger de la chose par vos actes.

Une République où du haut en bas, la nation a cessé d'être représentée ; une République sans assemblée souveraine, sans conseils municipaux ; une République où l'immense majorité des citoyens a été déstituée de ses droits politiques ; une République soi-disant démocratique, gouvernée d'autorité par un parti, et par prudence, crainte de pis, obéissant à ce parti. Non ! je vous en supplie, n'appeliez pas cela la République. C'est un je ne sais quoi qui n'a pas de nom dans l'histoire et dans la langue des hommes.

Et admirez cette logique ! Ils ont voulu l'élection au sein des corps armés, là où il aurait pu être sage de l'interdire. Ils ont voulu faire voter nos mobiles en marche, en campagne, à Dijon, presque en face de l'ennemi.

Mais dans l'ordre civil, dans l'ordre politique où l'élection est facile, où l'élection est nécessaire, où tout pouvoir n'emprunte sa légitimité qu'à l'élection, plus d'élections ! N'est-ce pas une insulte au sens commun ?

Vous traitez avec dédain de candidats officiels tous les anciens conseillers généraux de nos départements, et c'est là le prétexte dont vous vous servez pour dissoudre ces assemblées. Soyons francs : ce n'est évidemment qu'un prétexte. En fait, le prétexte est manifestement injuste pour un très-grand nombre de conseillers. En fait, nous savons tous, par d'héroïques exemples, que plus d'un candidat officiel est resté bon Français, et que c'est de la France maintenant, non d'autre chose, qu'il s'agit. En fait, un candidat officiel nous déplaît moins qu'un commissaire ; il offre aux populations qui peuvent le repousser, l'avaient élu, plus de garanties d'indépendance.

Mais soit ! Puisqu'il vous sont suspects, dissolvables, ces conseils généraux. C'est votre droit. Dissolvez-les, mais pour recommencer l'épreuve, en interrogeant les électeurs, et non en leur fermant la bouche. Donnez nous, c'est votre devoir, le spectacle d'élections libres. Que la France, à demi submergée par l'invasion, soit enfin représentée quelque part, au moins à côté des préfets, par des hommes de son choix ! Si vous vous y refusez, si, au lieu de la consulter, vous lui imposez des commissaires, elle pensera que vous vous méiez d'elle autant que des anciens conseillers généraux. Elle dira que la candidature libre vous alarme, et que la candidature officielle, qui est à votre usage, ne vous rassurerait pas.

Je conjure le Gouvernement d'y prendre garde : de toutes les fautes qu'il a commises, celle-ci est peut-être la plus grave, et mon vœu le plus cher est qu'il ne s'en aperçoive pas trop tard.

(L. Défenseur) G. ALLET.

Commission départementale.

La commission départementale nommée par M. le préfet de la Loire aux lieu et place du conseil général dissous, s'est réunie, lundi, pour la première fois, sur convocation officielle.

M. César Bertholon a ouvert la séance, par un discours qui n'a brillé, hélas ! ni par la mesure, ni par l'habileté.

Il a accusé d'abord « ceux qui n'avaient pas voulu répondre à son invitation de mettre « l'esprit de parti et de mesquines rancunes au-dessus de l'amour de la patrie » sans prendre garde que, dix lignes plus bas, il allait délivrer un certificat d'honorabilité, et « d'honorabilité de notoriété publique » à ces farouches ennemis du bien public.

Ailleurs, M. César Bertholon s'indigne de trouver parmi les notabilités récalcitrantes à sa volonté proconsulaire ces mêmes hommes « qui ont docilement courbé pendant vingt ans la tête sous la plus inique et la plus avilissante des autorités usurpées. »

Le reproche s'adresse à des hommes, qui ont lutté, avec la plus tenace opiniâtreté, contre les tendances de l'Empire, et qu'on a vus à toutes les élections combattre impitoyablement les candidatures officielles.

Peut-on être plus maladroit ?

Plus loin, M. le préfet s'afflige de « ces tendances obstinées et impuissantes qui ne peuvent que compromettre le salut de la France et l'établissement du gouvernement républicain. Quelle logomachie !

M. César Bertholon écrivait autrefois quand il rédigeait l'Éclair :

Lundi 19 décembre de l'année de malédiction 1870, M. le Préfet de la Loire avait eu la gracieuse pensée de réunir la seconde commission qu'il a bien voulu nommer pour remplacer d'une manière définitive, cette fois, notre afflué conseil général.

Tout s'est bien passé !

Les quelques esprits chagrins et pointilleux qui ont eu le mauvais goût de préférer le suffrage de leurs concitoyens à celui de notre premier magistrat, avaient à l'avance décliné le mandat qui leur avait été si généreusement et si intelligemment offert. Ils n'ont pas paru. Quant aux autres membres de la commission, on les avait vus partir rayonnants de joie, et rayonnants de joie ils se sont assis autour du feu du conseil préparé avec la plus délicate attention pour la cérémonie projetée.

Ce qui s'est dit, ce qui s'est fait, je n'ai pas la prétention de le savoir, ni la mission de vous le dire. Nous vivons dans des temps prospères, où le silence pour soi et l'ignorance pour les autres forment la règle commode décrétée et mise en pratique par nos illustres patrons. D'aucuns prétendent cependant que les contribuables la sentiront passer. Les infortunés, ils en sentiront passer bien d'autres !

Toutefois, je suis d'avis que ceux qui mettent en circulation de pareils bruits ne peuvent être que des réactionnaires. Véritablement ces réactionnaires du diable m'irritent au-delà de toute expression. Ils osent soutenir avec une effronterie sans pareille ceci, cela, et puis encore ça et par-dessus le marché, ils veulent que l'impôt soit consenti par ceux qui le paient. Ils prétendent que la liberté doit être égale pour tous ; ils crient par-dessus les toits que, le peuple seul ayant le droit souverain de se gouverner, de s'administrer, de s'imposer et de se défendre comme bon lui semble, on ne peut lui confisquer son aucun prétexte la faculté de nommer librement ses mandataires. Ils citent des précédents, et dans leur énumération, ils n'oublient même pas 1848. Enfin que vous dirai-je ? Ces réactionnaires sont capables de tout. Vous verrez qu'ils auront l'audace, un jour venant, d'inventer, d'organiser et de rendre populaire la grève des contribuables mécontents.

Que deviendrons-nous alors ? Dieu seul le sait.

En attendant je reviens à la commission soi-disant départementale, et je dis : De cette histoire la morale la voici :

C'est que, si jamais la mode repartait de faire élire un conseil général, on se souviendra, je vous le jure, de ceux qui ont si dignement, si loyalement, si librement refusé de se faire les complices de l'arbitraire préfectoral. On se souviendra aussi des autres, et ce sera le cas de répéter et de pratiquer cette parole de l'Évangile : *Multivocati, pauci verò electi.*

J. L. G.

LEUR PATRIOTISME.

Pendant que d'abominables réactionnaires cléricaux versent leur sang pour la Patrie, certains républicains, la panse pleine, abrités dans les recoins des préfectorats, des mairies, des intendances, attendent doucement que la tourmente soit passée et boivent au robinet du budget l'elixir de longue vie. Voilà le scandale qu'offrent à tous les yeux indignés ces fanatiques de la République, qui, les pieds sur les chenets, insultent à ceux qui couchent dans la neige et la boue, bravant toutes les privations en face de l'ennemi.

Et quand ces patriotes émérites sont poussés par la clameur publique à quitter de ridicules sinécures pour prendre le mousquet, que répondent-ils !

« Je partirais quand mon tour viendra. »
« Quand mon tour viendra ! Quel mot ! Quand mon tour viendra. Trait impie ! Un blasphème ! Quel ! la France râle. Elle se débat dans les terribles convulsions d'une terrible agonie, et les hommes des préfectorats, jeunes, forts, vigoureux et le sabre au côté, attendent que leur tour vienne ! Ah ! citoyens, on assassine la France. Voyez-la gisante et ensanglantée qui appelle à sa délivrance. Vous avez un bras et une épée, et vous attendez votre tour ! Votre tour ? on le connaît, la loi ayant dit quelque part que la garde nationale mobilisée ferait durant la guerre le service des places.

Et c'est alors que ces républicains donnent cet affligeant spectacle qui indigne les cœurs, alors que leur criminel égoïsme soulève tous les généreux sentiments de la cité, que certains journaux, viennent s'en prendre à la réaction. Le moment est bien choisi, vraiment, ainsi que le sujet. La réaction est aux champs de bataille. Vous, citoyens retournez à la curée, il reste encore des miettes à l'office. Bon appétit, et silence !

Nous avons lu dans le Courrier du 18 :

On nous informe que M. Dechastels, ex-député de l'arrondissement de Roanne se retire de la vie active pour faire des élèves.

C'est à Sivains que serait cette nouvelle maison d'éducation, dont les élèves seraient des oies.

Ces lignes ont lieu de nous étonner dans l'organe officiel de notre sous-préfecture.

Là mieux qu'ailleurs, on doit savoir que depuis bientôt trois mois, l'administration se charge de faire loi et qu'elle s'en acquitte à merveille.

Madame veuve RÉACTION, fatiguée d'avoir levé la tête, (timide d'ailleurs et peu habituée aux honneurs) prévient les personnes qui se croiraient dans l'obligation de lui rendre visite, à l'occasion du jour de l'an, qu'elle ne recevra pas.

A. M. GAMBETTA

Ministre de l'intérieur et de la guerre.

Chanay (Ain), 15 décembre.

Monsieur le ministre,

Au moment suprême où nous sommes, il doit être permis à toutes les voix, même aux plus humbles, d'arriver jusqu'à vous. Le péril commun raccourcit les distances hiérarchiques. Vous tenez dans vos mains les destinées de la France ; je suis un simple maire de village ; écoutez-moi, pourtant, car ce que je vais vous dire, c'est ce qui se pense autour de moi, fort loin de la ronde ; c'est ce qui commence à se dire aujourd'hui dans nos campagnes ; c'est ce qui s'y criera demain, si vous n'y prenez garde.

Vous êtes, monsieur le ministre, un grand citoyen ; il ne peut y avoir là-dessus qu'une opinion parmi les gens de cœur ; mais vous êtes homme, et ce serait être flatteur à la manière impériale que de vous dire que vous ne pouvez vous tromper.

Vous avez, au jour du plus redoutable danger qui jamais ait fondu sur la France, saisi de votre autorité privée le pouvoir dictatorial ; vous avez puisé dans ce danger même et dans la conscience que vous aviez de vos grandes capacités d'organisateur, le droit et la force de nous gouverner pendant les premières heures de la tempête ; notre adhésion tacite a légitimé cette héroïque usurpation, et vous avez pu voir, par un accord inouï, tous les partis accourus à votre appel, travailler docilement sous votre direction à l'œuvre sacrée de la défense nationale. Votre dévouement, presque surhumain, à la chose publique, vous assure, quelles que puissent être vos erreurs, une page magnifique dans l'histoire de nos désastres.

Mais il est un terme à la vigueur humaine, au-delà duquel le courage serait de la témérité et la confiance en soi-même deviendrait de la présomption ; ce terme, monsieur le ministre, on peut le dire à un homme de votre trempe, il est arrivé pour vous.

Le tiers de la France est au pouvoir de l'ennemi ; d'un ennemi qui s'est placé par ses barbaries hors de toutes les lois de l'humanité. Trente départements sont livrés au plus monstrueux brigandage, inondés de sang, ruinés pour un demi-siècle. Chaque jour, cette invasion féroce agrandit son cercle de feu et de carnage, poursuivant sans trêve sa tâche de massacre et de dévastation. Nous lui disputons le sol pied à pied, village par village, partout nous les forçons à admirer notre bravoure, et partout nous finissons par reculer devant elle ; osons l'avouer, monsieur le ministre, car ce n'est point à la valeur militaire de ces sauvages que nous cédon, c'est à leur organisation longue et savamment élaborée par leurs généraux, tandis que les nôtres dansaient aux Tuileries ; c'est à leur discipline impitoyable ; c'est surtout à leur formidable artillerie que nos ministres courtois n'ont jamais osé imiter de peur d'humilier le canon de César. Nous avons pu être battus et volés par ces Huns du XIX^e siècle, parce qu'ils veillaient et se préparaient en silence pendant que nous dormions dans les bras de l'Empire, et qu'ils se sont trouvés prêts quand nous ne l'étions pas ; mais notre résistance a fait voir au monde ce dont nous eussions été capables si les armes avaient été égales. La valeur guerrière d'un peuple ne se mesure pas, je suppose, à la plus ou moins grande perfection de sa métallurgie militaire, mais à sa bravoure personnelle, et nous avons assez montré ce que vaut la nôtre pour que l'honneur soit sauf.

Vous avez accompli, chacun le reconnaît, des prodiges d'activité pour mettre la France en état de résistance efficace. Grâce à vous, elle s'arme, elle s'organise, elle se multiplie pour remplacer des armées vendues ; elle sera prête un jour prochain à reprendre cette offensive tant désirée et le triomphe final sera pour elle ; mais au point où nous en sommes, en face des catastrophes accumulées sans relâche sur notre malheureux pays, je crois, et c'est une opinion que je vous s'accroître rapidement autour de moi, je crois que l'immense responsabilité qui résulte de cette situation est devenue trop lourde pour que nul homme, eût-il vos puissantes énergies, soit désormais capable de la supporter.

Vous êtes actuellement, monsieur le ministre, au milieu de nos armées. Vous les animez de votre indomptable opiniâtreté ; vous vivez dans l'atmosphère d'enthousiasme que votre éloquence leur inspire. Le bruit du canon vous empêche d'entendre ce qui se dit et ce qui se passe dans le reste de la France. Tout ce qui est jeune et viril en est parti, laissant derrière soi des misères que nulle image saurait vous rendre. De temps à autre, une lugubre nouvelle arrive ; un vide s'est fait au foyer ; un deuil s'est ajouté à tous les deuils dont la guerre a assombri la commune.

La consternation et le découragement rendent injuste ; on se demande au village si cet avocat illustre qui dirige nos armées, qui dispose en maître du sang de nos fils et de

nos frères à bien la compétence qu'il faut pour conduire des opérations qui coûtent si cher ; on va jusqu'à discuter le droit qu'il a pris de verser ce sang sans consulter le pays auquel il appartient. Nul ne songe à se soustraire à la sainte obligation de défendre la patrie profanée ; mais chacun pense que de tels sacrifices vaudraient la peine d'être consentis par la nation qui les fait.

Je parle ici seulement des régions qui, comme la mienne, sont vierges encore des souillures de l'étranger ; que doivent dire et penser les habitants des départements occupés, c'est-à-dire ravagés, broyés, torturés, ensanglantés chaque jour par la domination prussienne, de ces pays, en un mot, autour desquels règne, depuis trois mois, un silence de mort et dont quelques bruits furtifs viennent de loin en loin nous faire soupçonner les épouvantables souffrances.

Est-ce que vous ne songez pas quelquefois, monsieur le ministre, à l'incalculable somme de responsabilité que ces douleurs accumulées font peser sur votre tête ? N'êtes-vous pas inquiet du compte qui vous sera peut-être demandé de ces malheurs sans exemple, dont l'ardeur de votre patriotisme vous empêche d'apercevoir l'immensité ? Ne voyez-vous pas que le jour où la France délivrée pourra compter et sonder ses plaies, elle ne saura s'empêcher d'incriminer, je ne dis pas vos intentions, je n'en connais point de plus nobles, mais vos moindres fautes politiques, dont les suites peuvent être si effroyables ? Est-ce que, lorsque vous essayez d'évaluer le nombre et la profondeur des catastrophes que vos plus légères erreurs stratégiques peuvent causer, vous ne vous sentez pas pris de terreur ? Est-ce que, à force de vouloir seul des choses aussi redoutables, votre volonté ne finit pas par se fatiguer de ce travail terrible ? Est-ce que vous n'éprouvez pas alors un désir irrésistible d'appuyer vos résolutions sur quelque chose de plus solide que vous-même ? Si ces appréhensions, si ces défaillances, si ces aspirations ne vous viennent pas, c'est que vous êtes plus qu'un homme.

Mais elles vous viennent, j'en suis certain, car vous n'êtes ni un Dieu, ni un insensé. Elles vous viennent à chaque instant plus violentes et plus tenaces, et vous finirez par y céder.

Vous dites, ou du moins ceux qui vous approuvent disent que l'élection d'une assemblée serait à l'heure qu'il est une opération dérisoire ; que le suffrage universel ne saurait être dûment consulté alors qu'un tiers de la France est au pouvoir de l'ennemi ; que, dans les circonstances où nous sommes, une Assemblée entraverait plutôt qu'elle n'accélérerait la défense nationale ; que les populations, terrifiées par la grandeur de nos revers et par la frayeur de l'invasion, n'entreraient que des députés pacifiques et hostiles à la République. En d'autres temps on pourrait discuter de telles objections. Aujourd'hui elles s'écroulent toutes devant un seul et inexorable argument : le pays est seul dernier juge de son honneur et de ses intérêts. Des hommes dévoués et désintéressés, comme vous l'êtes, peuvent dans les premières heures d'une révolution ramasser le gouvernail tombé, mais ils ne le doivent conserver que juste le temps de mettre la nation en possession d'elle-même. S'il est nécessaire que dans les circonstances vulgaires il en soit ainsi, à combien plus forte raison alors qu'il s'agit d'ouvrir ou de tarir la source par laquelle s'écoulent tout le sang et toute la richesse de la France.

La représentation nationale sera incomplète, j'en conviens ; les électeurs manqueront de prévoyance et de sang-froid, je ne le conteste pas ; mais quelque peu solides que soient leurs titres, les députés de cinquante départements représenteront plus valablement la nation que M. Cambetta tout seul.

Il faut, Monsieur le ministre, parler hardiment ; l'heure est trop grave pour qu'on se réfugie derrière les sous-entendus. Vous pensez, je le crois comme vous, que la France franchira victorieuse cette gigantesque épreuve, mais l'espoir du triomphe ne doit pas nous aveugler sur la situation que les événements de ces trois derniers mois nous ont faite. Je veux, pour ma part, en sortir tête haute, mais je ne tiens pas absolument à aller à Berlin. Les puissances neutres nous ont donné jusqu'à présent le spectacle d'une timidité et d'un égoïsme inattendus ; cependant il peut arriver qu'elles finissent par rougir de leur inaction. On dit même qu'elles vont sérieusement intervenir. Vous n'êtes pas capable d'accepter des propositions qui ne seraient pas hautement honorables, et je tiens mon pays en trop grande estime pour ne pas croire qu'il sacrifierait son dernier sou et son dernier homme afin d'éviter le déshonneur ; cependant si le roi de Prusse, je ne dis pas par humanité, cet homme n'a rien d'humain, mais par crainte de nos forces grandissantes et par respect pour la défense héroïque de Paris, consentait à suspendre le massacre dans lequel il se complait, comme une bête fauve dans le cirque, s'il se décidait à traiter, quel pouvoir trouverait-il devant lui ? Vous, monsieur le ministre, vous seul, car je ne compte point vos comparses, vous, que chacun estime et honore en France, mais qui n'avez en Prusse qu'un renom sur lequel un roi de droit divin ne voudrait jamais asseoir un traité.

Nous sommes donc, par votre résistance à la convocation d'une Assemblée, réduits à renoncer d'avance à toute combinaison, si

avantageuse qu'elle fût, qui pourrait avoir la paix pour résultat. Vous avez, dans un moment d'inspiration patriotique, fait un pacte « avec la victoire ou avec la mort », en quoi vous vous êtes, ce me semble, un peu avancé ; non que vous et moi nous puissions songer à être infidèles à ce pacte solennel, mais je connais nombre de gens, plus terre à terre, qui trouvent le dilemme un peu radical et se contenteraient d'un moyen terme, au cas où la victoire se montrerait absolument rebelle à nos armes. D'ailleurs, une nation comme la France ne meurt pas et n'est jamais vaincue. Si la fortune des batailles lui est contraire aujourd'hui, elle s'ajourne à demain. Le dernier mot lui reste toujours ; voilà, monsieur le ministre, ce que vous pouvez jurer, avec la certitude que le pays tiendra votre serment.

Mais il faut vivre avec son temps. L'énorme majorité des électeurs n'a rien de commun avec Brutus et a perdu déplorablement les souvenirs de 92. C'est un fait ; ni vous ni moi n'y pouvons rien. Elle a fait cependant dans cette guerre des sacrifices immenses et horriblement douloureux, pour conserver à la France quatre ou cinq départements dont elle ne connaît ni la langue, ni l'histoire, ni l'importance stratégique, elle a donné son sang le plus jeune et le plus clair de ses revenus, elle s'est appauvrie pour cinquante ans, et elle a fait cela sur un signe de vous qu'elle connaissait peut-être comme orateur magnifique, mais qu'elle ignorait absolument comme général en chef. Ne lui demandez pas plus qu'elle ne peut vous donner. Ce qu'elle vous a accordé de confiance est inouï, invraisemblable ; mais elle est à bout. Croyez-en un de vos admirateurs. Pendant que vous le pouvez encore sans être contraint par les événements, appelez cette majorité à vous donner non des maîtres, mais des appuis ; l'instant est critique, c'est celui où la coupe est pleine et va déborder.

Un dernier mot, monsieur le ministre. Celui qui vous écrit ces lignes est un patriote comme vous, un républicain comme vous. Il a profondément réfléchi avant de vous adresser cet appel, qui va le faire passer, aux yeux des Parisiens, pour souhaiter la paix à tout prix et pour jouer le jeu des Prussiens. Il croit, tout au contraire, que c'est agir selon leurs vues que de laisser la France sans gouvernement régulier, car c'est leur conserver le seul prétexte qui leur reste encore de la saecager sans merci. Il croit aussi que, quel que soit l'esprit de l'Assemblée dont il demande avec instance la convocation immédiate, les forces vives de la nation ne pourront que gagner en vigueur à se sentir appuyées sur la nation elle-même et non plus seulement sur un gouvernement de bonne volonté dont tout votre génie ne parviendra pas à affermir plus longtemps l'éphémère légitimité.

Voire dictature, monsieur le ministre, a été jusqu'à présent le salut de la France ; abdiquez-la avant qu'elle devienne sa perte.

Je suis avec respect, monsieur le ministre, votre très-dévoilé et très-humble serviteur.

LÉON MALO,
Maire de Chanay (Ain).

Plusieurs propriétaires de journaux cautionnés, ont pris l'initiative d'une pétition à M. les membres de la Délégation du Gouvernement à Tours. Voici le texte de cette pétition que publie *l'Union Libérale* de Tours ; nous nous y associons et nous prions notre confrère d'enregistrer notre adhésion.

Messieurs,

Par un décret du 10 octobre, vous avez aboli le cautionnement des journaux.

Cette décision est conforme aux vœux depuis longtemps manifestés par la presse ; nous ne pouvons qu'y applaudir.

Mais ce même décret, par son article 2, laisse subsister sur les journaux qui avaient subi la loi du cautionnement une responsabilité et une charge qui font que le décret du 10 octobre place les journaux dans une situation doublement privilégiée. Ce n'a pas été certainement votre intention ; aussi les propriétaires de journaux sont convaincus qu'il suffira de signaler à votre juste appréciation leur légitime grief, pour que vous rétablissiez, à leur égard, l'égalité violée par les dispositions de l'article 2 du décret précité.

Nous avons donc l'honneur de vous demander :

1° Que nos cautionnements ne restent plus dans les caisses de l'Etat à titre de cautionnement, c'est-à-dire comme une garantie dont sont exonérés les nouveaux journaux, ce qui consacre une inégalité dans la responsabilité ;

2° Que jusqu'au jour du remboursement de notre dépôt, nous soyons purement et simplement créanciers de l'Etat, au même titre que ceux qui prêtent de l'argent, et qu'au lieu d'être astreints à des formes spéciales pour retirer une somme dont la restitution aurait dû, en toute équité, être la conséquence immédiate du décret d'abolition, on nous couvre au contraire en bons du trésor à échéance fixe, quoique prorogable au besoin ;

3° Que le taux de l'intérêt soit, depuis le 10 octobre, date du décret précité, celui des bons du Trésor, et non le taux réduit des cautionnements, ce qui, aujourd'hui, est souverainement injuste.

Persuadés que vous reconnaîtrez de suite le bien-fondé de notre juste réclamation, et que vous vous empresserez d'y faire droit.

Nous avons l'honneur de vous dire, messieurs, vos très-respectueux serviteurs.

Guignol illustré contient une jolie lettre à l'ancien empereur des Français ; la voici dans son patois lyonnais :

A Messieu Louis-Napoléon Bonaparte, ci-devant Président de la République, Empereur des Français, du messique, des arabes et aux atressouvages de c't univers, présentement en chômage à Vilainsouhait, en Prusserie.

Mssieu Sire,

Jé n'ai appris avé une émotion tout plien respectable l'histoire du malheur que vous z'est arrivé et qu'esse bien vrai plus pitoyable que celle-là de Geneviève de Barabant.

Q uand je me rappelle comment que, dans le temps, vous n'avez recongné au fin fond de la grande armoire ce sepré rouge que nous fesait tant peur, et coupé la queue à ce tigre de l'anarchie que voulait nour délavorer, ça m'en bouligue toutes les boyes que je n'en bave comme une merluche.

Ah ! Mssieu Sire, comme nous étions heureux dans le temps que vous nous fesiez marcher à coups de trique ! comme ça n'allait bien ; le commerce et les démolitions ! comme y fesait bien tous leurs affaires, les entrepreneurs, les regrattiers, les mouchards et les poutrouns ! C'est-y pas dommage que maintenant y soyent obligés de gagner leur vie en travaillant comme tout le monde.

Vrai, nous sommes trop malheureux, et depuis que nos chefs-juges et autres procureurs impériaux sont plus là pour me ficher des colottes et démolir mes boutiques journalières, parce que j'avais alors une trop bonne platine, et ben y me semble qui me manque quèque chose. Nous sons tous comme ça en France, aussi arregardez-voir que nous en voulons tant à ces Prussiens que vous tention prisonnier, que nous pouvons pas les sentir du depuis et que nous voulons pas faire la paix avec eusses. Ah ! si pouvions tant seulement vous ramener, nous ont tant d'envie de vous ravoier, que nous serions tous disposés à partir pour Cayenne et Lambes-a, de la joie de vous voir revenir, comme ça n'est arrivé à quèques-uns en 52 pour vote premier événement.

Dans c't idée, et pour vous montrer le chemin de traverse que doit vous ramener en France, je me suis pensé de vous coucher en écriture notre état de situation que sera censément comme le lisage de dessin que vous servira à monter votre méquier.

Primo, Sire, faut savoir que nous ons de ce moment pour chefs empereurs, trois artignols que connaissent pas la manicle et que sont entrepris comme un dinde qu'a trouvé un parapluie.

G'n'a d'abord le Cramiaux qu'a fait un gros livre de jagerie ; mais comme g'n'a rien à juger y roupille comme un sénateur.

Ensuite g'n'a Mssieu Laid Besoin ; qui-là n'a jamais rien fait de son vivant, y travaille encore moins depuis qu'y n'esse enterré dans le cimetière des honneurs.

Ces deux masques-là pourraient bien servir à faire peur aux Prussiens avé leurs frimousses ; mais y s'ensauvent dès qu'ils les voyent venir.

Le troisième c'est un fourchacou fini, mais y se connaît rien qu'en paille, et au lieu de travailler, y commande aux autres, mais tout au rebours de la renverse. C'est un borniclasse, qu'il qu'on a appelé Grambèti à cause de ça.

Maintenant à Lyon, c'est quasiment de même. Le sénateur en chef, le conseil municipal ont trouvé si tant moyen d'embêter le monde, et manquélement les gros bargeois, que personne veut plus entendre parler de la République, même les républicains pire que les autres.

Vous voyez d'ici que velà le moment de vous renvenir et de régrimoter sus vote cabélot impériaible. Vous pouvez tout de suite commencer à faire empailler à neuf ce grand canari à grand bec et à grands griffes que sert d'enseigne à votre boutique.

Bien vrai que vous me direz comme ça que depuis g'n'a eu de revire-marion, et que la France et toute retournée. Y croyez pas, allez, c'est de blagues tout ça ; tout est comme paravant. Une fois que vous saurez les noms des nouveaux, vous vous reconnaîtrez tout de suite, c'est franc comme de votre temps.

Le Parfait s'appelle Caramel au lieu de Sencier, mais y marche tout comme lui. Le conseil municipal parle déjà ce taper sus les journaux que font de positions, vous voyez qu'y sont dans le mouvement, même qu'y sont encore plus malins et qu'y se font payer leurs journées comme de député ou de petits sénateurs. Hein ! je pense que vous les renierez pas ceux-là.

G'n'a aussi le procureur chef, c'est un p'tit jeune qu'a déjà bien de dispositions, pisqu'y a fiché à ce qu'on dit, sans jugement de zévolutionnaires à Saint-Joseph. Enfin, j'en finirai pas si fallait vous débâter toute l'affaire. Maxinez-vous seulement que c'est comme paravant et que g'n'a que les masques de changés.

Donc, Mssieu Sire, vous pouvez commencer à graisser vos bottes pour vous renvenir, pisque c'est toujours le régime des paillasses et des arlequins. Si g'n'a quèque chose sous vote service que soye de mon méquier, m'oubliez pas, si vous plait.

Dans c't espoir profitabîle, je n'ai l'honneur de vous sigogner mes inflexions les plus respectables.

Vote très-humble serviteur et sujet passé, présent, futur et à venir. JEAN GUIGNOL.

Cetoyen de Lyon et ministre ou sénateur, si c'était un effet de vote bonté.

Poste-scripton. — Vous savez que c'est tantôt la Noël, qu'à Lyon on paie les loyers pour six mois. Pis aussi y faudrait un tartan à la Madelon. Pis encore nous voulons acheter un sac de poudre Vicat, de provisions pour le siège, quoi : les bardannes se sont nichées sus la suspenne, ça prend trop de temps pour les écraser, nom d'un rat ! Ça ferait b n, le tout, trois cent septante-cinq francs. Mais faut pas vous gêner, je dis ça par magnère de conversation, vous savez.

A partir d'hier 31 décembre, le service normal des voyageurs est complètement rétabli entre Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Etienne, Tarare et Lyon, ainsi que sur les lignes de Montbrison et du Puy.

Voici quel est, à l'heure présente, le résultat du gel sur la vigne.

Dans la Bourgogne et le Beaujolais, les cépages des coteaux n'ont presque pas souffert ; mais il n'en a pas été de même sur les autres. Dans la plaine, presque tous les bourgeons des sarments ont jauni ; dans les bas fonds humides, presque tous ont péri.

Les vigneronnes se demandent comment le gel a pu causer de tels dommages, car le froid n'a pas été excessif et les bourgeons devaient être secs, le vent du nord ayant préalablement fait disparaître l'humidité, cause ordinaire des fortes gelées.

Ce ne sera, du reste, qu'après la mise en circulation de la sève, en avril ou mai prochain, qu'on pourra bien apprécier les dommages causés aux végétaux par l'hiver. Mais, dès à présent, on est certain qu'aux environs de Lyon, où les brouillards humides ont été intenses pendant les fortes gelées, les sarments, et surtout les bourgeons des ceps en treillages, ont beaucoup souffert, s'ils n'ont pas entièrement péri.

Les céréales, les colzas, les légumes ont été partout conservés par leur épais manteau de neige.

AVIS

Les propriétaires des chevaux, choisis par le jury de Roanne et destinés à l'établissement des batteries d'artillerie à fournir par le département de la Loire, sont invités à les tenir à la disposition de l'administration et à ne pas s'en dessaisir.

L'administration des poste vient de faire publier la note suivante :

A plusieurs reprises, des journaux de diverses nuances ont rejeté sur l'administration des bostes la responsabilité des retards qu'éprouve la distribution de leurs numéros. — Il est certain que l'état actuel des chemins de fer, les détours nécessaires pour les communications, et les besoins du service militaire, créent à la poste de grandes difficultés. Si elles n'existaient pas, l'administration ne serait point à la recherche de tous les moyens exceptionnels propres à surmonter les obstacles que chaque jour élève devant elle. Elle n'a rien négligé dans le passé et ne négligera rien à l'avenir pour faire face à des embarras dont le public peut-être ne se fait pas une idée bien exacte.

Nous rappellerons aux journaux que le premier acte du directeur général a été un décret, en date du 16 octobre, les autorisant à faire distribuer leurs numéros par tous les moyens qu'ils voudraient. Qu'ils essaient, et, par expérience, ils se rendront compte des efforts employés par l'administration.

Les abonnés des journaux, justement impatients de recevoir des nouvelles de notre cher pays, donnent, par cette impatience, une preuve de patriotisme ; ils peuvent en fournir une seconde bien facile, en supportant parfois quelques retards occasionnés par les difficultés de la situation.

L'administration espère donc que, à la condition de faire tout ce qu'elle peut, il lui est permis de compter sur l'indulgence momentanée du public et des journaux.

Monsieur,

Le programme de M. Pourrat annonçait qu'il y aurait un aumônier au collège de Roanne. La rentrée des élèves a eu lieu depuis un mois, et cet aumônier n'est pas encore en fonctions. Les élèves ne sont pas privés pour cela des offices ; nous pensons même qu'en dehors de la chapelle, on leur fait apprendre par cœur la messe et les vêpres, puisqu'ils y assistent sans livre. Mais qui leur donnera l'instruction religieuse, et qui les préparera à leur première communion, cet acte si important de la vie, disait le programme de M. Pourrat ? Ne connaissant pas quels sont, en dehors de M. Pizet et de M. Coste, les membres de la commission municipale du collège, j'ai recouru à votre journal pour demander quand M. Pourrat recevra son aumônier.

Un père de famille.

— Pendant que les bandes du roi Guillaume envahissent la France, y massacrent tout ce qui est faible, — l'enfant, la femme et les vieillards, — pillent, volent et incendient, la capitale de la Prusse est elle-même la victime de dépradations sans nombre.

« Ce qu'on vole depuis quelque temps à Ber-lin, surtout la nuit, c'est prodigieux, écrivait-on le 10 décembre à une feuille prussophile, « au *Journal de Genève* ; pas de jour qu'on n'a perçoive affichées aux colonnes d'annonces « des récompenses énormes pour qui signalera « les coupables. On vient encore d'enlever pour 12,000 fr. de soie d'un magasin. »

En vérité, on pourra dire, désormais : Alle-mands et volens, — c'est tout un.

Firmin Didot frères, fils et C^e, 56, rue Jacob, Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE. Un numéro sera envoyé gratis et franco à toute personne qui, par lettre affranchie, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

2 gravures par mois : Paris 18 fr. ; Départements, 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro : Paris, 24 fr. ; Départements, 25 fr.

BOURNICHON CH. DENTISTE

DE PARIS 143 Grande rue à Roanne, où on le trouvera à l'Hotel du Centre.



AVIS GÉNÉRAL M. et Mme NORMAND Dentiste. Petite rue Ste-Elisabeth, 6. Au coin du marché, à ROANNE.

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

CHEVAUX

MAISON CARBONNEL ET C^e Grande rue la Guillotière, 47, et cours de Broches, 30, Lyon. Grand choix de chevaux de voiture, de selle et à deux fins.

Table with 5 columns: MERCURIALE dernier marché, Lavalaisse, Roanne, Charlieu, Montbrison. Lists various goods and their prices.

AVIS

Formation de Société.

Suivant acte sous seing-privé, du huit décembre mil huit cent soixante et dix, enregistré à Roanne le quinze du même mois.

Il a été formé une Société en nom collectif et en commandite entre MM. Jean Besse, propriétaire, Eugène Besse, banquier, Jean-Marie Honoré Napoléon Boussand, banquier, Alexandre Rollet, banquier, et Muron Mathieu, négociant, demeurant tous à Roanne.

Cette Société a pour but de continuer l'exploitation de la maison de banque de la Société Besse, Boussand et Rollet, et de liquider cette Société dont le siège est à Roanne.

Cette nouvelle Société est en nom collectif pour MM. Boussand, Rollet et Muron, et en commandite pour MM. Besse père et Besse fils. La raison sociale sera Boussand, Rollet et Muron. La Société commencera le premier janvier mil huit cent soixante et onze, pour finir le trente un décembre mil huit cent soixante et quatorze.

Le capital social apporté par les associés en nom collectif est de trois cent mille francs, et celui apporté par les associés commanditaires est de trois cent mille francs.

Chaque associé en nom collectif aura la signature sociale et il ne pourra l'engager que pour les opérations de la Société.

Le dépôt au greffe du tribunal de commerce et de la justice de paix exigé par l'article 55 de la loi des 24 et 29 juillet 1867, a été fait le quinze décembre courant.

Pour extrait certifié sincère, Signé : Besse père, Besse fils, BOUSSAND, ROLLET et MURON. 973

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur FLASSARD prévient ses clients qu'il demeure au premier de la maison Vadon, ancien logement de M^e Dumont, notaire, à l'angle de la rue du Collège et de la rue de Cadore. 933

Vente au grand rabais.

D'engrais de première qualité à 10 francs les 100 kilos au lieu de 20. Ecrire au Liquidateur de la Société Brille-Stéphanoise, chez M^e Buret, notaire à Saint-Etienne, rue de Foy, 6. 984

A VENDRE

Avoines, Foins et Pailles

S'adresser à M. GRIVOLAT, magasin Limousin, à Roanne. 861

A VENDRE

PAILLE

BOUQUELLES NEUVES de toutes formes

CLOCHES POUR JARDIN

Bouchons de toutes sortes

S'adresser hôtel SAINT-LOUIS, à Roanne. 947

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom 42-1 947

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES



MACHINES À COUDRE Françaises et Américaines

Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLER, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRÈRE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (système), E. BRION, M. MEYRIES

Pour Tailleurs, Tailleses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUTS LES PRIX

Piqueuses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avantageuse, peut être employée par les Tailleurs et Tailleses. Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire louze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées.

Nouvelle machine à boutonnière faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer d'excellentes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse vous offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché

GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines. Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, quai de l'Isle, n° 3, maison MAHAUT, et rue Sainte-Elisabeth, n° 79, à Roanne.

Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à farine, pour les campagnes, etc. 15

ON TROUVERA

A L'IMPRIMERIE MARION ET VIGNAL

- Certificat modèle n° 5 — pour Soutien de Famille. Certificat modèle B — pour fils d'une femme actuellement veuve. Certificat modèle A — pour aîné d'orphelins de père et de mère. Certificat modèle n° 2 — comme ayant un frère sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement. Certificat modèle n° 9 — pour fils d'un père entré dans sa soixante-dixième année. Certificat de bonne vie et mœurs — pour les remplaçants. Certificat modèle Q n° 3 — pour frère d'un militaire mort en activité de service.

DIRECTION-INSPECTION DE ROANNE

Comprenant : La Loire, Haute-Loire, Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme, Allier et Cantal.

Directeur-Inspecteur :

A. LACHAUME, ancien inspecteur d'assurances, 4 Quai de l'Isle à Roanne

LA GAULOISE

(LIMITED)

Compagnie internationale d'assurances à primes fixes

Capital Social SIX MILLIONS de Francs

SIÈGE SOCIAL : à PARIS, rue du Cardinal-Fesch, 29;

Conseil d'Administration :

Président : M. le vicomte ALEXIS DE GABRIAC (C. *), ex-ministre plénipotentiaire, à Paris.

MM. BARILLET, propriétaire, ancien juge au Tribunal de Commerce de la Seine, à Paris. BRYNEL, entrepreneur de travaux publics, à Paris.

BERTHIER KALL, directeur du Comptoir des Fonds publics au Havre. CHALLIS (Thomas-M.), banquier, à Londres.

CHÉRONNET (Adolphe), propriétaire, à Paris. CUCHOTE, ancien inspecteur général d'assurances, à Paris.

DESCHETS, notaire honoraire, ancien maire de Montfort-d'Amaury. FRANÇOIS, manufacturier, à l'Isle.

A. DILLON, esquire, juge de paix à Londres. HAREL, propriétaire, à Paris.

MM. HUBERT DE SAINTE-CROIX, banquier, administrateur de la Compagnie spéciale de réassurances maritimes, à Paris. HUMBERT, propriétaire et manufacturier à Lille.

JOUELLE, entrepreneur de travaux publics, à Paris. LARIVIÈRE, de la maison Blanc-Larivière et C^e, banquier, à Paris.

MIMRELL (baron), industriel et propriétaire à Roubaix.

WALFORD, esquire, F.-S.-S., avocat, administrateur de la Compagnie la Réassurance et de la Compagnie des Accidents, à Londres.

Conseil judiciaire :

M. NOGENT-SAINT-LAURENS (C. *), avocat, député au Corps législatif.

Administrateur-Directeur :

E. CUCHOTE, ancien inspecteur d'assurances.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

De toute Propriété mobilière et immobilière, Marchandises, Récoltes, Bestiaux ; Des Risques locaux et de voisinage ; Du Recours des locataires contre le propriétaire. Assurances des Bois et Forêts sur pied. Assurances des Créances hypothécaires, suivant un nouveau mode. Assurances contre l'explosion de la foudre, du gaz et des appareils à vapeur (lors même qu'il n'y aurait pas incendie).

Immédiatement après l'incendie, les dommages en résultant sont réglés de gré à gré, ou évalués en suite d'expertise contradictoire. La somme à laquelle le dommage est fixé est payée comptant.

BITUME

E. GENOT, entrepreneur de Bitume de toutes sortes

Magasins à Roanne, rue de l'Asile

Trottoirs, cours, caves, greniers à blé et autres, granges, etc., réservoirs bitumés. Se charge d'enduits verticaux destinés à écarter l'humidité des murs — Les vieux bitumes sont reposés à 50 pour cent au-dessous du prix du neuf et garantis aussi bons.

A VENDRE

UNCALORIFÈRE

à air chaud, à flamme renversée, avec les tuyaux de conduit de chaleur.

S'adresser à E. GENOT, rue de l'Asile. 417

ATLAS

DÉFENSE NATIONALE

Sous ce titre : Atlas de la défense nationale, cartes des départements envahis ou menacés par l'ennemi, la librairie HACHETTE publie un recueil indispensable à tous ceux qui veulent suivre les péripéties de la lutte suprême engagée pour le salut de la patrie. Ces cartes de la Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Aisne, Ardennes, Marne, Aube, Haute-Marne, Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges, Haute-Saône, Doubs, Bas-Rhin, Haut-Rhin, sont exécutées de la façon la plus complète, tant d'après les cartes de l'état-major que d'après des documents locaux vérifiés sur place, par M. JOANNE et par ses collaborateurs, et qui ont été soumis à la révision des hommes spéciaux de chaque département. Elle sont donc d'une exactitude absolue. Elle contiennent toutes les indications typographiques les plus minutieuses : fleuves, rivières, grandes routes, chemins de communications, chemins de fer, relief du terrain, bois, étangs, canaux, et la nomenclature la plus étendue des villes fortifiées, des chefs-lieux d'arrondissement, de canton et même les communes importantes. La large échelle sur laquelle elles sont établies permet de suivre pas à pas la marche des armées, de se rendre un compte exact des opérations stratégiques et de comprendre tous les détails de cette campagne héroïque qui amène le triomphe de nos armes et la délivrance de notre sol.

La carte du département de la Seine notamment est assez étendue pour permettre d'apprécier la position de tous les forts qui défendent la capitale et le croisement de leurs feux.

PRIX

Dans les bureaux de L'ECHO ROANNAIS : 3 F

ALMANACH

DE

L'UNION CATHOLIQUE

Pour l'année 1871. Joli in-18 sur beau papier : 0,15 c.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET ALMANACH

- Calendrier. — France, tu vaincras si tu as la foi pratique. — Les deux fous. — La mort vient toujours. — La vraie science. — Epigramme sur un borgne. — Beau trait d'un général suisse. — Le travail. — L'irréflexion. — L'avis d'un avocat. — Réponse d'un menuier. — Epitaphe d'un maire. — Les éphémères. — Leçon d'un musulman à un catholique. — La double prière. — Du côté du ciel.

Pour paraître dans la première quinzaine de janvier

LES MENSONGES DE L'IMPIÉTÉ

Par A. DEVOILLE, joli in-48. Prix : 1 fr. 50

AU BUREAU DE L'UNION CATHOLIQUE

Ouvrage fondé par M. Ant. PERISSE, rue Mercière, 47, au 3^e

LYON